

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : A. Fronty

Absents excusés : P. Dutoit, F. Sicard, F. Réparat, A. Chantalat-Doulcet, F. Burgevin, P. Crunelle-Roche,
L. Pouch, E. Griffon

Pouvoirs de F. Burgevin à M. Monteil et de P. Crunelle-Roche à A. Fronty

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2024.

Vente au plus offrant de l'immeuble cadastré section AT n° 107 - Prix d'appel : 80 000 €

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 0006-05/2024 du 31 mai 2024 décidant la vente au plus offrant de l'immeuble cadastré section AT n° 107 sise 60 rue du Tour de Ville ; Vu l'avis du domaine n° 2023-19072-27275 du 12 mai 2023 ; Vu l'avis au public paru dans le journal « La Montagne » le 11 juin 2024 ; Considérant que les personnes intéressées avaient jusqu'au 24 juin 2024, 12h, pour présenter leurs offres ; Considérant qu'un seul pli est arrivé en mairie ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente en l'état de l'immeuble cadastré section AT n° 107 à Mme Laurence Jeannin pour une superficie de 523 m² et un montant de 80 000 € ; Dit que la vente devra intervenir sous 3 mois ; Dit que l'ensemble des frais inhérents à ladite cession sera à la charge de l'acquéreur ; Charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération ; Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents en vue de l'exécution de la présente délibération.

Cimetière communal : modification de la procédure de régularisation, avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le délai initialement fixé au 01 août 2024 et laisser aux familles jusqu'au 01 mars 2025 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant, de manière à passer la fête de la Toussaint ; de proposer un tarif préférentiel pour la régularisation des concessions d'une durée 15 ans au prix de 25 € le m² occupé ou d'une durée de 30 ans au prix de 50 € le m² occupé.

Avenant n° 2 à la convention relative à l'OPAH-RU multi-sites et de droit commun

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Territoire Ouest Corrèze et l'OPAH Renouveau Urbain (OPAH-RU) multi-sites ont été mises en place au 1^{er} septembre 2017 pour une durée initiale de 5 ans. Le 06 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un premier avenant à la convention afin de modifier les secteurs d'intervention de l'OPAH-RU découlant de la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cet avenant est venu prolonger les dispositifs jusqu'au 30 septembre 2024. Au regard du nouveau dispositif contractuel de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), appelé « Pacte Territorial France Rénov », dont la mise en place est prévue à compter du 1^{er} janvier 2025, il s'avère nécessaire de prolonger l'OPAH / OPAH-RU jusqu'au 31 décembre 2024 afin de ne pas créer de rupture entre les différents dispositifs contractuels. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention relative à l'OPAH-RU multi-sites et à l'OPAH de droit commun du Territoire Ouest Corrèze portant sur la prolongation des dispositifs jusqu'au 31/12/2024, ci-annexé, et autorise le Maire à signer ledit avenant, ainsi qu'à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération. Le Maire indique que de nouvelles aides portées par l'Agglo sont à l'étude pour soutenir les propriétaires bailleurs et occupants à compter du 1^{er} janvier 2025.

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public relative à l'aire d'accueil pour camping-cars

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ; Considérant que la convention d'occupation du domaine public relative à l'aire d'accueil pour camping-car sise « La Rivière », en face du camping municipal, conclue avec la Société Camping-Car Park le 14 octobre 2019, pour une durée de 5 ans, échoit le 13 octobre 2024 ; Considérant que l'article L 2122-1-1 du code susvisé précise que lorsque l'autorisation d'occupation du domaine public « permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester » ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public relative à l'aire d'accueil pour camping-cars sise « La Rivière » d'une durée de 5 ans ; Autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération, et en particulier à organiser les modalités de mise en concurrence et à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir.

Mise en place d'un pack confort pour les chalets du camping

Considérant la demande des estivants qui souhaitent bénéficier d'une prestation ménage à la fin de leur séjour ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du « Pack Confort : prestation ménage » pour les chalets du camping comme suit : 50 € pour les chalets 2/4 places, 75 € pour les chalets 4/6 places, 100 € pour les chalets 6/8 places.

Actualisation des prix des repas du restaurant scolaire

Considérant que la commune de Donzenac a confié la fabrication des repas du restaurant scolaire à la société API jusqu'au 30 juin 2025 ; Considérant que les dispositions de l'article 9 du cahier des clauses particulières prévoit des modalités contractuelles d'actualisation des prix ; Vu le courrier d'actualisation adressé par la société API le 27 juin 2024 ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'actualisation contractuelle des prix présentée par la société API. ; Décide de répercuter une majoration moyenne de 0.10 € sur les tarifs du restaurant scolaire.

Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} août 2024 (rapporteur : A. Conjat)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à jour du tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2024 comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31.50/35^e),
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Approbation du compte-rendu d'activité de concession GRDF

Conformément à ses obligations contractuelles, GRDF a établi un compte-rendu d'activité de concession pour l'année écoulée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu d'activité de concession GRDF 2023.

Questions diverses

CLECT

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 20 juin 2024.

Bilan des aides OPAH/OPAH-RU

Y. Valadas rend compte des aides attribuées au titre de l'OPAH/OPAH-RU.

Bilan du patrimoine de Corrèze Habitat

J-F. Chevreuil, rapporteur, présente la plaquette relative au patrimoine de Corrèze Habitat sur Donzenac qui précise les dates prévues de rénovation

Bilan de la fréquentation des sites touristiques en 2023

Le Maire présente le bilan de la fréquentation des sites touristiques de Corrèze en 2023 et précise que les Pans de Travassac arrivent en tête avec plus de 36 000 entrées (+7% par rapport à 2022).

Visite de M. le Sous-Préfet le 31/07/2024

Le Maire fait part de la visite de M. le Sous-Préfet le 31 juillet prochain.

Courrier du Président du CD19 en date du 19/06/2024

Le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental de la Corrèze en date du 19 juin 2024.

Bilan des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Y. Valadas pour l'Instance d'Autonomie, le CAUE, Brive Tourisme et la Banque Alimentaire, A. Conjat pour le Conseil d'Ecole, J. Fantou pour la commission restaurant scolaire, D. Canou pour le SIAV).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune (travaux de l'aire de camping-cars, du parking et des pistes du terrain de bosses).

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements reçus en mairie (Inspection Académique pour le prêt des installations sportives et Banque Alimentaire pour la subvention accordée par le Conseil Municipal)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Donzenac, le 11 juillet 2024

Le Secrétaire de séance
A. Fronty

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,